

Annexe AVISEO AUTONOMIE - Les frais de l'assurance-vie⁽¹⁾ au 31/12/2021

Montant minimal de versement initial : 10 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports		
Support fonds euros	1,70% maximum dont 1% au titre de la garantie dépendance	
Support unités de compte		NA
Support Eurocroissance		NA
Gestion pilotée ou standardisée		NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre		
Fonds actions ⁽²⁾ (moyenne)		NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>		NA
Fonds obligations (moyenne)		NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>		NA
Fonds immobilier ⁽⁴⁾ (moyenne)		NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>		NA
Fonds diversifiés (moyenne)		NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>		NA
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée		
Mode de gestion n°1 (moyenne)		NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>		NA

Autres frais annuels

frais forfaitaires	NA
frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	4% maximum dont 1% au titre de la garantie dépendance
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	NA
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	NA
Nombre d'arbitrages gratuits par an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA
Frais sur les versements de rente	aucun
Frais de rachat	aucun

NA : non applicable

- (1) Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau. Chaque année, sur l'ensemble des frais prélevés par l'assureur, 1,30€ sont reversés à l'association souscriptrice (ANS Vie-Covéa) au titre des frais de fonctionnement.
- (2) La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.
- (3) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.
- (4) La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.

MAAF Vie

Société anonyme au capital de 70 102 881 euros entièrement versé
RCS NIORT 337 804 819 - Code APE 6511 Z - Entreprise régie par le Code des assurances - N° TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819
Siège social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse postale : 79087 NIORT Cedex 09 - maaf.fr

